

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

#### SÉANCE DU 30 JUIN 2015 À 18 HEURES 30

N° 4 - 109 / 2015 : ASSAINISSEMENT : MODIFICATION DES TARIFS DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

#### L'An Deux Mille Quinze, le 30 juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 30 juin 2015 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE  
Secrétaire : madame Anne-Marie ROSÉ

#### Membres présents :

**Membres titulaires :** Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Gisèle DEDIEU), Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Marie-Louise AT), Philippe BONNECARRÈRE, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL VIALARD, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON (pouvoir de Jean-Michel BOUAT), Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Bruno CRUSEL, France GERBAL-MÉDALLE, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Pierre DOAT (pouvoir de Najat DELPEYRAT), Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

**Membre suppléant présents votant :** Monsieur Philippe GRANIER

**Membres suppléants présents non votants :** Mesdames, messieurs, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

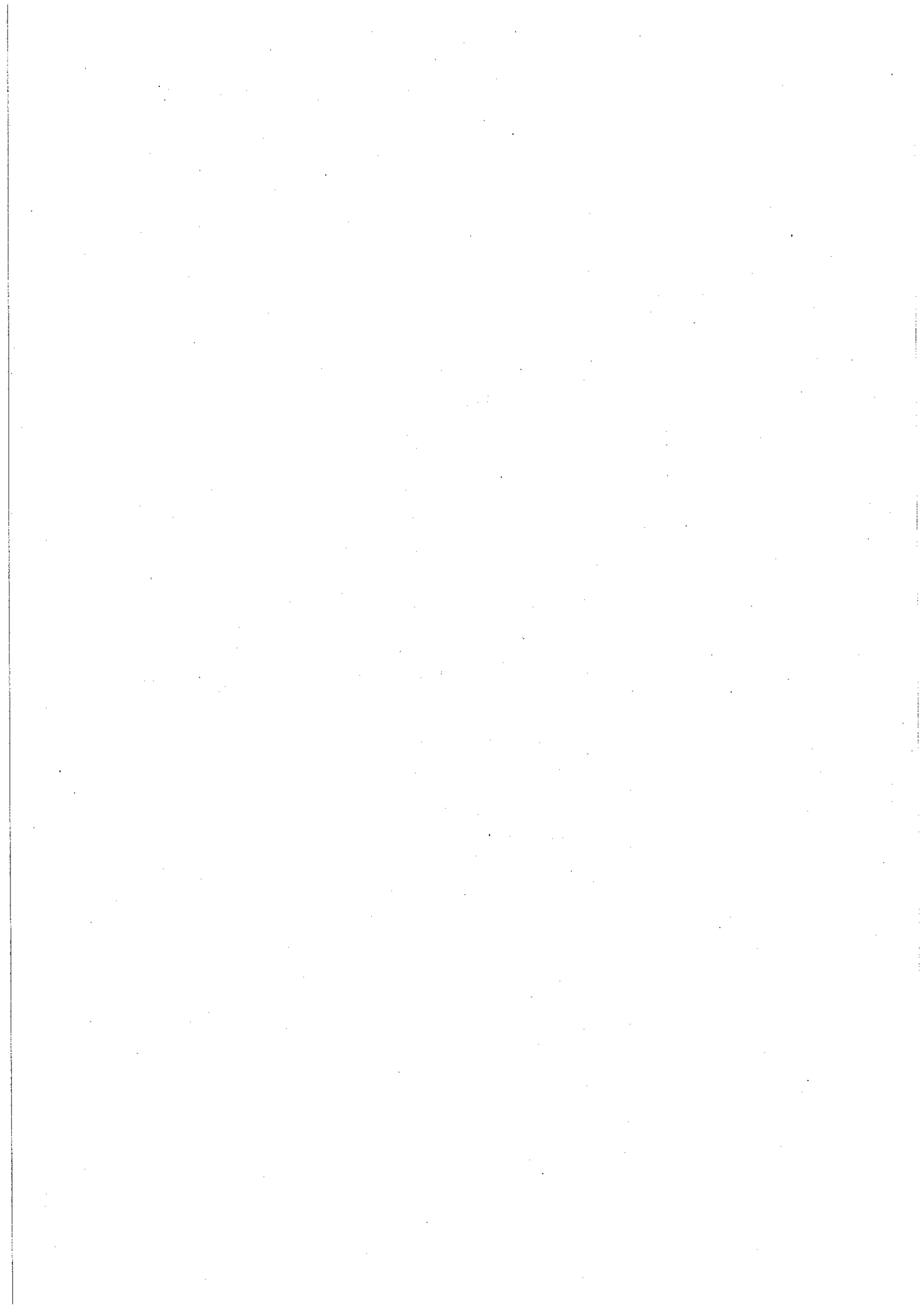
#### Membres excusés :

**Membres titulaires :** Mesdames, messieurs, Gisèle DEDIEU (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Jean-Michel BOUAT (pouvoir à Steve JACKSON), Marie-Louise AT (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Patrice BEDIER, Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Frédéric CABROLIER, Najat DELPEYRAT (pouvoir à Pierre DOAT), Sarah LAURENS, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Claude JULIEN, Hélène MALAQUIN.

**Membres suppléants :** Mesdames, monsieur, Marie-Claire VABRE, Françoise FEUGEAS, Thierry LAFUENTE.

**Présents : 47**

**Votants : 47**



**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 30 JUILLET 2015****N° 4 - 109 / 2015 : ASSAINISSEMENT : MODIFICATION DES TARIFS DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF****Pilote** : Assainissement**Autres services concernés** : Direction générale  
Finances et budget**Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,**

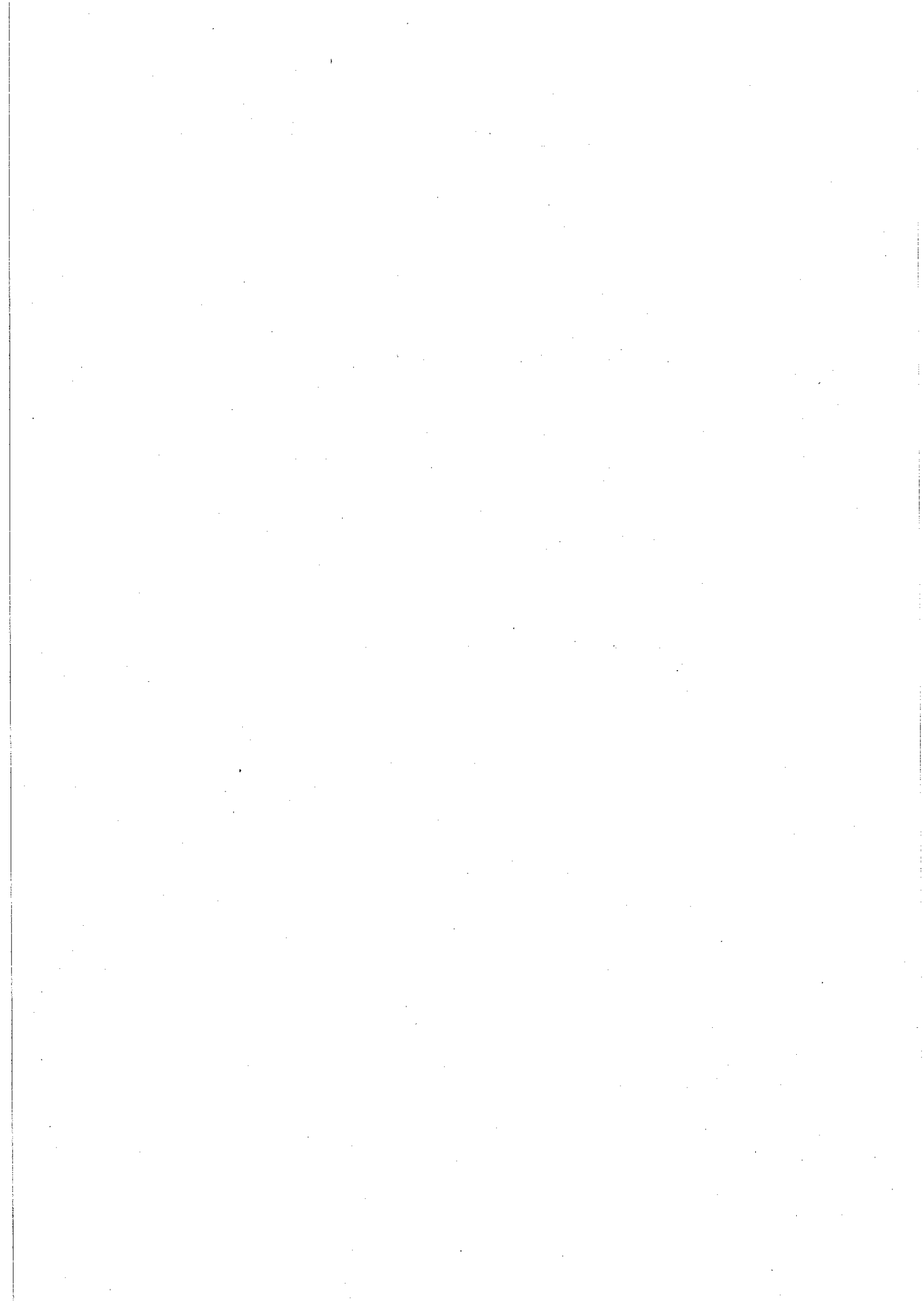
Les tarifs actuels de la redevance communautaire d'assainissement collectif portant sur les réseaux de collecte ont été approuvés en juillet 2012 en tenant compte de la réalité de gestion de l'assainissement à l'échelle de la communauté d'agglomération et du principe d'égalité de traitement des usagers au regard du service public d'assainissement.

Tout en gardant une lecture par commune des dépenses d'assainissement, il a ainsi été proposé de mutualiser l'ensemble des dépenses et recettes des réseaux de collecte et des unités de traitement, en tendant vers un tarif unique. Toutefois compte tenu des disparités des tarifs communaux, il a été proposé pour 5 communes pour lesquelles le tarif harmonisé calculé ne permettait pas d'équilibrer la dette des investissements réalisés antérieurement par les communes ou les dépenses d'investissement à poursuivre sur leur territoire en matière de réseaux de collecte de conserver dans un premier temps leurs tarifs.

Dans un souci d'harmonisation progressive et d'égalité de traitement des usagers, la convergence vers un tarif mutualisé unique avait été reportée.

L'assiette de la redevance communautaire étant le volume d'eau potable consommé par l'utilisateur, les tarifs ont été calculés sur l'hypothèse d'une consommation stable de 3 689 539 de m<sup>3</sup> par an (consommation de 2012).

Commune	TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2013 Part proportionnelle en € / m <sup>3</sup> Hors taxe
ALBI CARLUS CASTELNAU DE LEVIS DENAT FREJAIROLLES LABASTIDE DENAT LE SEQUESTRE MARSSAC SAINT-JUERY SALTES TERSSAC	1,275 € HT
ARTHES	1,950€ HT
CAMBON	1,485 € HT
CUNAC	1,370 € HT
LESCURE D'ALBIGEOIS	1,334 € HT
PUYGOUZON	1,305 € HT



En 2015, la prise en compte :

- de l'évolution à la baisse des volumes consommés depuis 2012 :

	2012	2013	2014
<b>Volumes annuels consommés en m3</b>	<b>3 689 539</b>	<b>3 627 673</b>	<b>3 413 164</b>
<b>% d'augmentation</b>		<b>-1,68%</b>	<b>-5,91%</b>

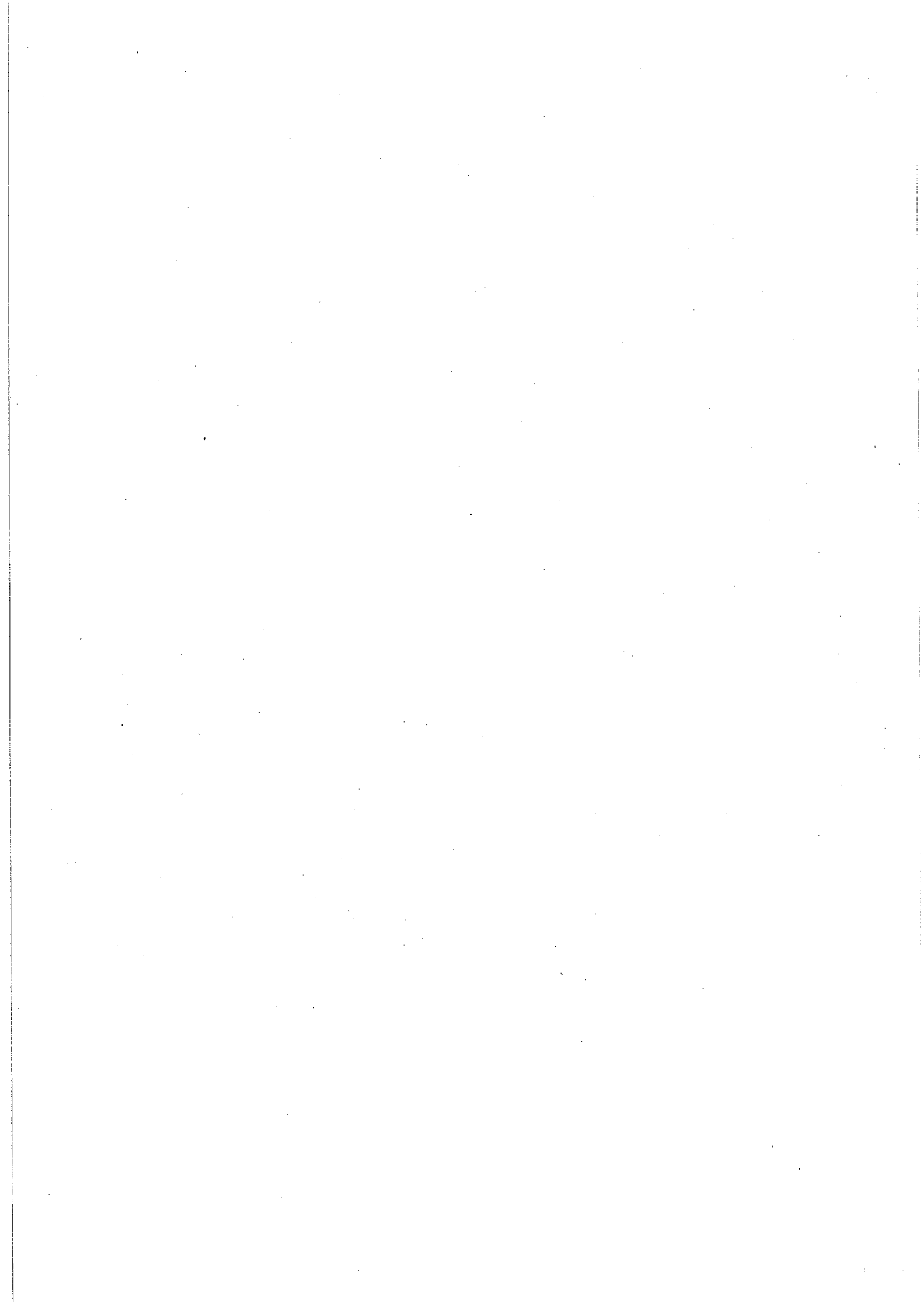
- de l'augmentation moyenne des dépenses de fonctionnement de 3% par an (frais de personnel, stables, frais d'électricité augmentant de 4,2 % par an)
- de l'état de la dette et du niveau faible de l'épargne nette disponible
- des dépenses d'investissement en matière de renouvellement des réseaux et de mise aux normes des stations,

impose d'augmenter le tarif et de le faire régulièrement.

En considérant les futurs chantiers de renouvellement des stations d'Albipôle à Terssac de Marssac sur Tarn et le nécessaire renouvellement continu du réseau, en envisageant une harmonisation progressive de l'ensemble des tarifs (effective en 2021) comme suit :

Tarifs en euros HT par m3 (évolution prévisionnelle à partir des tarifs fixés en juillet 2015)													
Commune	2014	Evolution	2015	Evolution	2017	Evolution	2018	Evolution	2019	Evolution	2020	Evolution	2021
Albi													
Carlus													
Castelnau													
Dénat													
Fréjairolles													
Labastide Dénat													
Marssac	<b>1,275</b>	3,45%	<b>1,319</b>	3,49%	<b>1,365</b>	3,20%	<b>1,409</b>	3,30%	<b>1,455</b>	3,23%	<b>1,502</b>	3,20%	<b>1,550</b>
Rouffiac													
Saint-Juéry													
Saliès													
Terssac													
Le Séquestre													
Puygouzon	<b>1,305</b>	1,10%	<b>1,319</b>	3,49%	<b>1,365</b>	3,20%	<b>1,409</b>	3,29%	<b>1,455</b>	3,23%	<b>1,502</b>	3,20%	<b>1,550</b>
Lescure	<b>1,334</b>	0,00%	<b>1,334</b>	2,35%	<b>1,365</b>	3,20%	<b>1,409</b>	3,29%	<b>1,455</b>	3,23%	<b>1,502</b>	3,20%	<b>1,550</b>
Cunac	<b>1,370</b>	0,00%	<b>1,370</b>	0,00%	<b>1,370</b>	2,85%	<b>1,409</b>	3,29%	<b>1,455</b>	3,23%	<b>1,502</b>	3,20%	<b>1,550</b>
Cambon	<b>1,485</b>	0,00%	<b>1,485</b>	0,00%	<b>1,485</b>	0,00%	<b>1,485</b>	0,00%	<b>1,485</b>	1,15%	<b>1,502</b>	3,20%	<b>1,550</b>
Arthès	<b>1,950</b>	-4,00%	<b>1,872</b>	-4,00%	<b>1,797</b>	-4,00%	<b>1,725</b>	-4,00%	<b>1,656</b>	-4,00%	<b>1,590</b>	-2,50%	<b>1,550</b>

Il est proposé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 la tarification suivante :



<b>Commune</b>	<b>TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE 2015 Part proportionnelle en € HT/m<sup>3</sup></b>
<b>ARTHES</b>	<b>1,872 €</b>
<b>CAMBON</b>	<b>1,485 €</b>
<b>CUNAC</b>	<b>1,370 €</b>
<b>LESCURE D'ALBIGOIS</b>	<b>1,334 €</b>
<b>ALBI CARLUS CASTELNAU DE LEVIS DENAT FREJAIROLLES LABASTIDE DENAT LE SEQUESTRE MARSSAC PUYGOUZON ROUFFIAC SAINT-JUERY SALIES TERSSAC</b>	<b>1,319 €</b>

Cette redevance est applicable à tous les usagers du service d'assainissement collectif communautaire. Sont usagers toutes les personnes raccordées au réseau d'assainissement sur le territoire de la communauté pour le déversement de leurs eaux usées.

Le prix moyen proposé de 1,319 € HT soit 1,4509 € TTC (TVA à 10%) reste inférieur au prix moyen du m<sup>3</sup> assaini constaté sur le bassin Adour Garonne qui était de 1,55 € (TVA à 5,5%) au premier janvier 2010 pour un prix global au m<sup>3</sup> de 3,63 €.

Conformément aux dispositions réglementaires, la redevance d'assainissement communautaire des établissements industriels ou assimilés est affectée par l'application de coefficients correctifs. Ceux-ci sont fixés par les conventions particulières de rejet établies au profit de chaque établissement.

Je vous propose d'inscrire les recettes correspondantes au budget annexe communautaire de l'assainissement collectif, chapitre 70, article 7061.

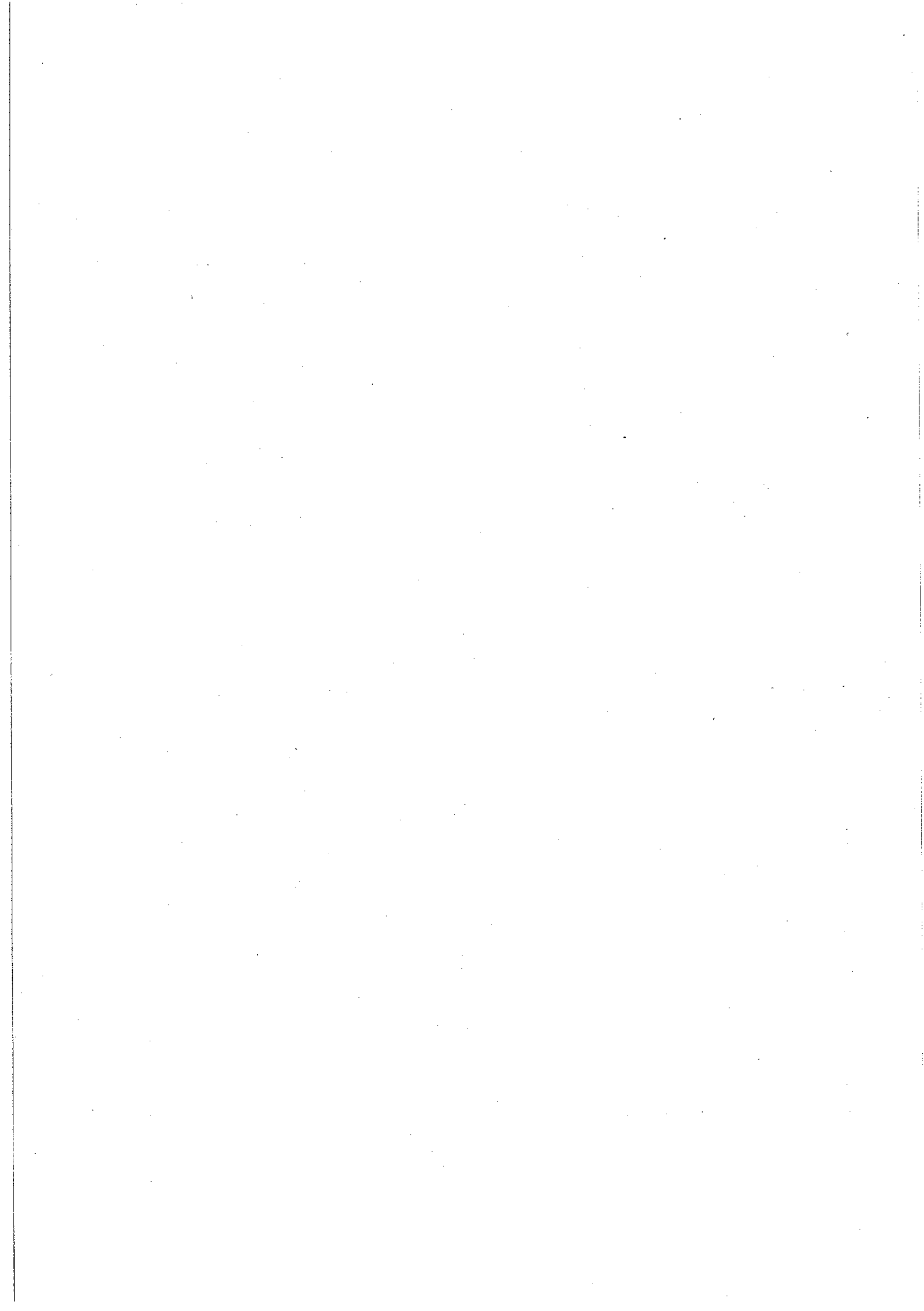
Le montant de l'assainissement communautaire sera notifié à chaque commune. Il sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

### **Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général de collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 ;

Vu la délibération communautaire portant sur les redevances d'assainissement collectif du 3 juillet 2012





Vu l'avis favorable des bureaux 16 juin 2015

**ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, par 47 voix pour et 1 abstention** (madame Dominique MAS).

**DÉCIDE** de fixer les taux de la redevance assainissement collectif sur le périmètre de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et de leur mise en application à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 à :

Commune	TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE 2015 Part proportionnelle en € HT/m <sup>3</sup>
ARTHES	1,872 €
CAMBON	1,485 €
CUNAC	1,370 €
LESCURE D'ALBIGEOIS	1,334 €
PUYGOUZON	1,319 €
ALBI CARLUS CASTELNAU DE LEVIS DENAT FREJAIROLLES LABASTIDE DENAT LE SEQUESTRE MARSSAC ROUFFIAC SAINT-JUERY SALIES TERSSAC	1,319 €

**DIT QUE** les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe de l'assainissement collectif au chapitre 70 - article 7061.

Pour extrait conforme,  
Fait le 30 juin 2015,

Le président,

